



2024-006

Délégation de fonctions et de signature
à
Karina LE GOFF- Conseillère municipale déléguée.

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le 08 JAN. 2024

ID : 056-215602582-20240105-AR2024_006-AI

Ref.: 201_524 Berger-Levrault (1309)

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

A compter du 05 janvier 2024, une délégation de fonctions et de signature est attribuée à Karina LE GOFF, conseillère municipale déléguée à la vie locale et associative,

A ce titre, Karina LE GOFF reçoit délégation dans les fonctions suivantes :

- Les relations avec le tissu associatif, hors associations spécialisées, exemples : SNT pour le nautisme, Vigie pour l'environnement,
- L'exploitation de la salle de la Vigie, hors programmation. Dans le cadre de cette délégation elle représente le Maire dans l'exercice de sa responsabilité d'exploitant,
- L'attribution des autorisations d'occupation des salles municipales, et de la signature des conventions correspondantes,
- Des relations avec les commerçants occupant les marchés hebdomadaires, en lien avec la police municipale. Elle anime la commission ad hoc.

ARTICLE DEUXIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE TROISIEME

L'ensemble des actes signés par Karina LE GOFF fera mention de sa qualité de « conseillère déléguée » apposée au dessus de sa signature.

ARTICLE QUATRIEME

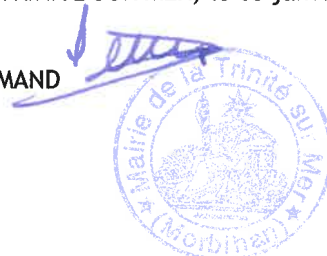
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 202-047 du 11 juin 2020.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressée.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 05 janvier 2024

Le Maire,
Yves NORMAND



Notifié à l'intéressé le 08 JAN. 2024